

**Le Directeur Général-délégué  
Administration**  
101, rue de Tolbiac  
75654 Paris Cedex 13

**Lettre d'engagement pour la Parité et  
l'Égalité Professionnelle**

Affaire suivie par Marianne Desmedt  
Département des Ressources Humaines  
Référence : 2020/07/20

Conformément au plan stratégique, à nos valeurs et notre ambition, l'Inserm s'est engagé à faire progresser ses processus pour atteindre la parité et l'égalité professionnelle.

Dans le cadre du plan pour l'égalité professionnelle 2020/2023, je m'engage personnellement en tant que Directeur général délégué à l'administration à :

Dispositions générales :

- Communiquer régulièrement sur la politique et la progression de l'Inserm en matière de parité et d'égalité auprès des instances représentatives du personnel et de ses représentants ;
- Assurer un suivi régulier avec le DRH, la chargée de mission et l'équipe de direction sur les avancées et les difficultés rencontrées dans l'application du plan pour l'égalité professionnelle de l'Inserm ;
- Prendre les décisions nécessaires à l'application des mesures prioritaires du plan (arbitrages) et veiller à ce que les décisions prises par le COFON ou le CODIR sur d'autres sujets soient en cohérence avec les objectifs du plan ;

Dispositions particulières :

- Refuser de valider un soutien financier et/ou formel, et refuser de participer à des événements dont le programme est manifestement déséquilibré, si jamais une exception est nécessaire, rappeler la politique de l'Inserm à l'organisateur et ne pas communiquer sur cet événement ;
- Éviter de planifier des réunions ou entretiens avec les membres de mon équipe en dehors des heures de bureau ;
- Veiller à l'application des préconisations en matière d'égalité des chances et de parité pour les décisions de recrutements, promotions, sollicitations comités et jurys, prix, nominations à des fonctions représentatives de l'Inserm, attributions de moyens, que je serai amené à proposer ou valider ;
- Encourager personnellement les femmes à candidater, et celles qui sont pressenties à accepter les responsabilités et missions de représentation qui leur sont proposées ;
- Veiller à l'équilibre des temps d'expression des participants dans les instances que j'anime ou préside ;
- M'assurer d'une communication non stéréotypée à l'Inserm ;
- Suivre le module de base des formations à l'Égalité et à la lutte contre les violences sexistes, dans l'année suivant sa mise en ligne (e-learning) et encourager mes interlocuteurs à faire de même.

Fait à Paris, le 31 août 2021

**Damien Rousset**  
**Directeur Général-délégué Administration**

